

- Boulenger - 4198
de Brackeler - 4199
Dubois - 4200
Boudin - 4201
de Groot - 4202
Jongkind - 4203
Fontayis - 4204
Smit. & - 4205
Oleffe - 4206
* Raeburn - 4207
Van der Plas - 4208
" " 4209
* Fessonneau - 4210
* Ecole Hollandaise ~~XVII~~ : 5 - 4211

Dassie
5433

5432
I2 mars 1932.

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'accord que vous m'avez donné aujourd'hui, dans votre Cabinet, je fais parvenir, par l'intermédiaire de la Maison Menkès, à M. le Comte de Kerchove de Denterghem, Ministre de Belgique à Berlin, les tableaux suivants destinés à orner les appartements de la Légation de Belgique à Berlin.

n° catalogue	auteur	sujet	n° inventaire
362	Fynacker	Chasse au daim (121 X 104 cm)	I478
852	Ecole hollandaise	Portrait d'homme (50 X 67 cm)	42II
915	Ecole flamande	Portrait de Charles Théodore Electeur de Bavière (157 X 116 cm)	I24I
900	P. Sauvage	Portrait de François Ier Empereur (87 X 69 cm)	3I7
901	P. Sauvage	Portrait de Marie-Thérèse, Impératrice (87 X 70 cm)	3I8
912	Ecole flamande	Portrait de Charles VI (90 X 72)	I254
913	Ecole flamande	Portrait d'Eleonore de Brunswick (90 X 72 cm)	I255
pas au catalogue	aître inconnu	L'Empereur Charles VI (123 X 106 cm)	I302
917	Ecole flamande	Portrait Joseph II (107 X 82 cm)	I250

Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts

10, rue de la Loi,

Bruxelles.

Tous ces tableaux se trouvent à la réserve; la plupart appartiennent à ce que nous appelons les anciens dépôts, provenant du Palais de Charles de Lorraine. La plupart sont des portraits de souverains qui ont été faits en série et qui ne présentent d'autre valeur qu'une valeur documentaire. J'ai pris soin de faire prendre des photographies de tous ces tableaux afin que cette valeur documentaire ne soit pas perdue pour l'étude.

Je vous prie de vouloir bien agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute estime et de vous adresser encore votre accord en vue du bon règlement de nos dossiers.

Croyez, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en Chef,

1001	(no 161 X VII) tableau de la Chasse au daim (1611 cm)	1001
1002	(no 162 X VII) tableau de la Chasse au daim (1611 cm)	1002
1003	(no 163 X VII) tableau de la Chasse au daim (1611 cm)	1003
1004	(no 164 X VII) tableau de la Chasse au daim (1611 cm)	1004
1005	(no 165 X VII) tableau de la Chasse au daim (1611 cm)	1005
1006	(no 166 X VII) tableau de la Chasse au daim (1611 cm)	1006
1007	(no 167 X VII) tableau de la Chasse au daim (1611 cm)	1007
1008	(no 168 X VII) tableau de la Chasse au daim (1611 cm)	1008
1009	(no 169 X VII) tableau de la Chasse au daim (1611 cm)	1009
1010	(no 170 X VII) tableau de la Chasse au daim (1611 cm)	1010

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute estime et de vous adresser encore votre accord en vue du bon règlement de nos dossiers.

Le Conservateur en Chef,

12 mars 1932.

Mon cher Comte,

Cette fois-ci j'ai travaillé d'après votre méthode. Vous n'êtes même pas parvenu à me bouculer en m'envoyant, ce matin, à 10 1/2 h. le camion et les hommes de la Continentale Menkès. A 10 h. j'étais chez le Ministre qui m'a avoué avoir oublié la chose.

J'ai pu obtenir, sans tarder, son accord sur l'envoi des tableaux et cette fois-ci je n'ai même pas du passer par les fourches caudines d'une Commission. Les tableaux sont en ordre. Ils partent de suite pour la maison Menkès qui les enverra encore aujourd'hui, de façon à ce que vous les ayez à temps. Il y a deux tableaux que je n'ai pas eu le temps de faire venir ici. Vous pourriez le faire d'une façon toute superficielle par un homme que pourrai vous indiquer M. Friendländer; ce sont les tableaux de P. Sauvage: François Ier et Marie Thérèse. J'espère que tout vous parviendra à temps.

J'ai demandé encore au Ministre de vous confirmer l'autorisation que j'ai reçue de vous faire parvenir ces tableaux: je lui passe ce matin même la liste des oeuvres et il vous écrira.

En vue de garder l'ordre dans mes dossiers, vous me feriez plaisir en voulant bien me faire notifier la réception des tableaux comme déposés à la Légation de Belgique à Berlin.

Croyez, Mon cher Comte, à mes sentiments distingués.

A Monsieur le Comte de Kerchove de Denterghem,
Ministre de Belgique à Berlin
Jagerstrasse

Z. J.

26 Avenue Louise
Bruxelles, le 3 juin 1921.

Monsieur le Conservateur,

J'ai l'honneur de vous
accuser réception de votre
honorée du 28^e ainsi que
du brevet de l'Ordre de la
Légion d'honneur qui
avait été conféré à mon
regretté mari.

L'attention si délicate
que vous me témoignez

en me remettant ce précieux
souvenir me touche vivement.
Je vous en remercie bien sin-
cèrement et vous prie d'agréer,
Monsieur le Conservateur,
l'assurance de ma considération
très distinguée.

M. Coussaint

Bruxelles, le 28 mai 1921.

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le brevet de l'Ordre de la Légion d'Honneur, qui a été conféré à notre regretté président, Mr Fritz Toussaint, par M. le Président de la République Française.

Ce document et les lettres y annexées avaient momentanément été confiés à nos archives. Je crois vous être agréable en vous les envoyant.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Conservateur-adjoint,

A Madame Vve Fritz TOUSSAINT,
avenue Louise,
BRUXELLES.

Bruxelles, le 26 avril 1921.

Monsieur le Conservateur,

Madame Veuve Fritz Toussaint me demande que l'on
veuille bien enlever le plus tôt possible, à la galerie Le Roy,
les tableaux de la collection Toussaint attribués au Musée
d'Ixelles.

Voulez-vous prendre, sans tarder, des dispositions
en conséquence ?

Agréez, Monsieur le Conservateur, l'assurance de ma
considération distinguée.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur M. MEUNIER,

Conservateur du Musée Communal d'Ixelles.

Bruxelles, le 22 avril 1921.

Madame,

L'administration du Musée vient de faire exécuter les photographies des tableaux constituant "le legs Fritz Toussaint". A la demande de M. l'avocat Duvivier, à qui nous les avons montrées, nous nous faisons un plaisir de vous envoyer une épreuve du portrait d'homme attribué à J.B. Ferroneau, morceau principal de cette série.

Agréez, Madame, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Conservateur-adjoint.

A Mme Vve Fritz Toussaint,
26 Avenue Louise
Bruxelles

Bruxelles, le 22 avril 1921.

Cher Monsieur,

La photographie des tableaux constituant le "legs
Fritz Toussaint" au Musée royal des Beaux-Arts, vient d'être
exécutée. Les épreuves ne tarderont plus à se trouver en
dépôt au comptoir d'entrée des deux musées; mais nous nous
faisons un plaisir auparavant de vous remettre un exemplaire
du cliché, très réussi, d'après le portrait d'homme attribué à
J.B. Ferronau, morceau principal de la série.

Croyez, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments
les meilleurs.

Conservateur-adjoint,

A Monsieur le Dr Van der Velde,
65 rue d'Arlon,
BRUXELLES.

Long

Journal

18 avril 1921

Mon cher Bouche

Je vous suis infiniment reconnaissant de l'envoi de cette belle photo. Si il vous est possible d'en envoyer un exemplaire à M^r le docteur Vandenbroucke, qui a justement assisté à l'affaire et à M^{me} votre tante, vous ferez acte de courtoisie et de franchise que j'apprécie.

J'ai en fait la possibilité pour que l'écrit parvienne tout de suite en partant avec le courrier au Musée à son prochain passage à Bruxelles.

Permettez-moi une toute petite remarque au sujet des "sympathiques évangéliques". A mon très humble avis, les évangéliques ne sont jamais sympathiques. Elles prouvent seulement que la haine a été négligée et qu'elle est en voie de destruction. Si vous

voilà, bien regardes la photo
du Perovnean de Lams. vous ver-
rez distinctement sur la tête l'an-
fronte complète de l'encastrement
y compris la lame transversale
du milieu qui coupe et touche
fermement la menton. Cela
prouve de ce que l'on n'a pas
pu la pincer de menton la
tension de la tête en relevant
les dents du cadre. Il en est
résulté les enroulements et il en
résultent que la tête est
dans un temps donné de coupe
conventionnellement sur les angles
de l'encastrement.

P. je me permets cette remar-
que. c'est que il existe au
moins un grand nombre de
tableaux anciens, qui sont dans
le même et inquietant
état. Comme consule.

Bien cordialement
Th. M. M.

Bruxelles, le 4 avril 1921.

annexe : 1 ordonnance.

Monsieur le Notaire,

Je vous transmets ci-inclus un mandat de paiement par l'Etat de la somme de 30 francs au profit des héritiers de Mr Fritz Toussaint, pour jetons de présence aux séances de la Commission directrice du Musée Royal des Beaux-Arts.

Veuillez-vous avoir l'obligeance de m'en accuser réception et croire, Monsieur le Notaire, à l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Conservateur en chef,

Monsieur le Notaire DETIEGE,
56 rue Juste-Lipse,
BRUXELLES.

Bruxelles, le 19 mars 1921.

*7
Dumont
Lasserre*

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous
accuser réception de votre
aimable lettre du 16,
ainsi que des insignes de
la décoration de mon mari,
qui y étaient jointes :
Je vous en remercie vive-
ment.

Mon regretté époux eût
été doublement heureux
de recevoir avec cette haute
distinction, les félicitations

d'un Collègue qui lui était
particulièrement cher et dont
il appréciait tant l'urbanité
et les talents.

Aussi, je ne doute nulla-
ment que vous ayez gardé
de lui le meilleur souvenir
et, croyez-moi, j'en suis
vivement touché.

Encore une fois, merci
de tout coeur et agréés, je
vous prie, Monsieur,

A l'assurance de mes sen-
timents très distingués,

V^{re} Toussaint

Bruxelles, le 16 mars 1921.

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire remettre le pli ci-joint contenant les insignes de la décoration d'Officier de l'Ordre de Léopold de feu notre ami Fritz Toussaint.

Il nous est pénible de ne plus pouvoir, pour cette flatteuse distinction, féliciter notre regretté collègue, car croyez-bien que nous avons conservé de lui le meilleur souvenir.

Je profite de l'occasion pour vous présenter, Madame, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Conservateur en chef,

A Madame Vve Fritz TOUSSAINT,

BRUXELLES.

Perruquier (1)
(dep. Tarn-et-Ar.) 2. 2. 21.

meur chez Conservateur

La copie que j'ai chg moi
du portrait de Choiseul, mi-
nistre de Louis XV, le repé-
sente en uniforme avec
la plaque et le Grand Cordon

M. F. a remercié
le ch. l'abbé de L.

bleu du St Esprit. Cela con-
firme ce que je vous ai dit
et ce que me disent mes Sou-
verains : cet ordre n'était
pas réservé à la maison royale
de France ou à des personnages
de sang royal.

Bien cordialement à vous,

Arschak

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

Indicateur N° 31 793.

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE S^{deux}.

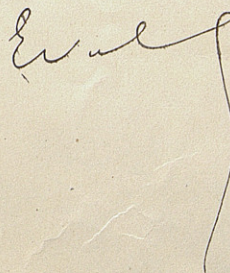
Bruxelles, le 27 Janvier 1921, 192

Monsieur le Conservateur, en chef,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, pour information, copie: 1) d'une lettre que m'est adressée par M. le Ministre des Finances, relative au legs Toussaint; 2) d'une lettre envoyée à M. Duvivier.

Pour le Ministre:

Le Directeur Général.



à Monsieur le Conservateur en Chef
du Musée Royal des Beaux-Arts de Belgique.
Bruxelles.

Bruxelles, le 14 Janvier 1921.

MINISTÈRE DES SCIENCES
ET DES ARTS

Cabinet du Ministre

MINISTERIE VAN
WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN

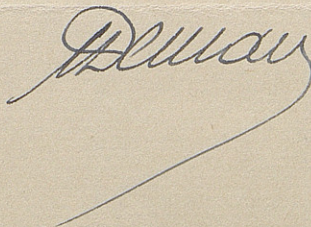
Kabinet van den Minister

Cher Monsieur Fierens,

Monsieur le Ministre^{me} charge de vous
faire parvenir ci-joint, pour information,
les copies de deux lettres relatives à l'affaire
Toussaint.

Croyez à mes meilleurs sentiments

Le Secrétaire du Cabinet,



A Monsieur Fierens Gevaert,
Conservateur en Chef du Musée Royale des Beaux-Arts
rue de la Régence E.V.

Bruxelles, le 13 Janvier 1921.

Copie

Cabinet
du Ministre des
- Finances.-

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'aucun droit de succession ne sera réclamé aux héritiers de M^r Toussaint, du chef des tableaux destinés à l'Etat Belge, si, dans l'acte qui sera dressé pour constater la délivrance de ces objets, il est énoncé que les comparants exécutent purement et simplement une disposition de dernière volonté, exprimée verbalement par le de cujus.

Il importe donc d'éviter dans la rédaction de l'acte tout ce qui serait de nature à faire considérer l'abandon consenti à l'Etat, comme procédant d'un esprit de libéralité de la part des héritiers.

Si, d'accord avec ceux-ci, vous croyez pouvoir agir dans le sens de ce qui précède, je vous prierais de bien vouloir m'en aviser et de m'indiquer le lieu de domicile du de cujus afin que je puisse transmettre les instructions nécessaires au receveur compétent.

Je vous prie de croire, Mon cher Collègue, à l'expression de mes sentiments dévoués.

(Sé) Le Ministre.

A Monsieur le Ministre
des Sciences et des Arts
Bruxelles.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

Bruxelles, le 13 Janvier 1921. 191

Copie.

Cabinet
du Ministre des
Finances.

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'aucun droit de succession ne sera réclamé aux héritiers de M. Tous-saint, du chef des tableaux destinés à l'Etat Belge, si, dans l'acte qui sera dressé pour constater la délivrance de ces objets, il est énoncé que les comparants exécutent purement et simplement une disposition de dernière volonté, exprimée verbalement par le de cujus.

Il importe donc d'éviter dans la rédaction de l'acte tout ce qui serait de nature à faire considérer l'abandon consenti à l'Etat, comme procédant d'un esprit de libéralité de la part des héritiers.

Si, d'accord avec ceux-ci, vous croyez pouvoir agir dans le sens de ce qui précède, je vous prierais de bien vouloir m'en aviser et de m'indiquer le lieu de domicile du de cujus afin que je puisse transmettre les instructions nécessaires au receveur compétent.

Je vous prie de croire, Mon cher Collègue, à l'expression de mes sentiments dévoués.

(s). Le Ministre.

(s) *Thémis*

à Monsieur le Ministre
des Sciences et des Arts.
Bruxelles.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

Bruxelles, le 13 Janvier 1921. 191 .

Copie.

Mon cher confrère,

Vous trouverez ci-contre copie d'une lettre de Monsieur le Ministre des Finances, relative à l'affaire Tous-saint. Ayez l'obligeance de me dire si nous sommes d'accord et de me donner les renseignements désirés.

Bien à vous.

(s) Destrée.

à Monsieur Duvivier.
Avocat.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

INDICATEUR N° 31793

N.B. — Prière de rappeler dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de l'Administration.

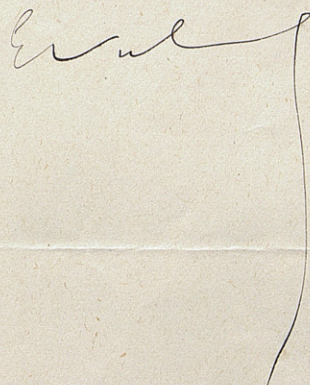
1 ANNEXE

Bruxelles, le 13 janvier 1921

Monsieur le Conservateur en Chef,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, pour disposition,
une copie de la dépêche que j'adresse à M. DUVIVIER.

Pour le Ministre:
Le Directeur Général,



A Monsieur le Conservateur en Chef du Musée royal
des Beaux-Arts

Bruxelles

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

Bruxelles, le 13 janvier 1921

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

INDICATEUR N° 31793

N.B. — Prière de rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

Mon cher Confrère,

Répondant à votre lettre du 30 décembre dr., j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'accepte le tableau des Louis DUBOIS, offert en don, au Musée des Beaux-Arts, par les héritiers de M. Fritz Toussaint. Il est entendu que le Gouvernement supportera les droits de succession afférents à ce tableau, qui sera exposé ~~exposé~~ avec la mention "legs Fritz Toussaint".

Je vous prie d'agréer, mon cher Confrère, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MINISTRE,

sé:Destrée.

A Monsieur DUVIVIER, avocat,

26, rue de l'Industrie,

BRUXELLES

Bruxelles, le 13 Janvier 1921.

MINISTÈRE DES SCIENCES
ET DES ARTS

Cabinet du Ministre

Copie

MINISTERIE VAN
WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN

Kabinet van den Minister

Mon cher Confrère M^e Duvivier,

Vous trouverez ci contre copie d'une lettre de M. le Ministre des Finances relative à l'affaire Toussaint. Ayez l'obligeance de me dire si nous sommes d'accord et de me donner les renseignements désirés.

Bien à vous,

(Sé) Destrée

A Monsieur Duvivier
Avocat

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

Bruxelles, le 4 janvier 1921

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

INDICATEUR N° 31.793

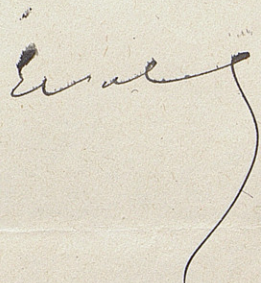
N.B. — Prière de rappeler dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de l'Administration.

1 ANNEXE

Monsieur le Conservateur en Chef,

Comme suite à votre lettre du 20 de l'écoulé, j'ai l'honneur de vous prie parvenir la copie ci-jointe d'une dépêche que j'ai adressée à M. Duvivier et aux termes de laquelle je lui notifie l'acceptation de la donation des héritiers de M. Fritz Toussaint.

Pour le Ministre:
Le Directeur Général,



A Monsieur le Conservateur en Chef
du Musée royal des Beaux-Arts
BRUXELLES.

Bruxelles, le 8 janvier 1921.

Monsieur le Notaire,

Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts vient de nous informer que la donation des héritiers de Mr Fritz Toussaint a été acceptée par l'Etat.

Cette bonne nouvelle nous réjouit profondément et nous vous prions de vouloir bien vous faire notre interprète auprès des dits héritiers pour leur exprimer notre très vive gratitude.

Conformément à leur désir, les œuvres seront exposées dans nos galeries avec un cartel portant l'inscription : Lees Fritz Toussaint. Elles y perpétueront le souvenir de notre regretté vice-président qui rendit au Musée de si grands services et lui donna aussi de si multiples témoignages de sa générosité.

Veuillez agréer, Monsieur le Notaire, l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur le Notaire DEWIEGE,
56 rue Juste-Lipse,
BRUXELLES.

Bruxelles, le 30 oct 1910

26, Place de l'Industrie

Monsieur le Gouverneur

Comme suite à votre lettre du 27,
j'ai l'honneur de vous envoyer
copie de la réponse que je fais
aujourd'hui à la lettre de M.
le Ministre, en date du 28 m en
annonçant l'acceptation de la
libéralité des Rentes Trésor.

Il est avec toute satisfaction
sachant qu'il est en nous, et
cette réponse dans votre lettre
précise. Il serait désirable
qu'une prompt réponse me
fut donnée par le Gouvernement
Agric. Monsieur le Gouverneur,
l'assurance de ma
considération parfaite

Dumortier

M^r Ferns - Gevoert

Bruxelles, le 30 décembre 1920

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'acuser réception de votre lettre du
28, n^o 31793.

Conformément au désir exprimé par M^r Fierens-
Gevaert, membre de la commission du Musée de
Bruxelles, les héritiers de M^r Fritz Roussaint sont disposés
à ajouter à leur libéralité une toile de Louis Dubois
(Paysage), d'abord destinée au Musée d'Iselles,
et qui a été estimée frs 4000.- par M^r l'expert
Le Roy. Cette offre est subordonnée à deux conditions,
la première, que le Gouvernement supportera les
droits de succession afférents à ce tableau et la
seconde que celui-ci sera et restera exposé au
Musée de Bruxelles avec la mention "legs
Fritz Roussaint".

Agrez, Monsieur le Ministre, l'expression
de ma haute considération.

(S) H. Dumivise
avocat.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

INDICATEUR N° 31793

N.B. — Prière de rappeler dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de l'Administration.

ANNEXE

Bruxelles, le 28 Février 1920

*Remerciements
fournis par M. Brucke
Inventeur*

Mon cher Confrère,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'accepte la donation faite au Musée royal des Beaux-Arts, par les héritiers de M. Fritz Toussaint. Il est entendu que l'Etat prendra à sa charge les droits de succession au prorata de la valeur des oeuvres offertes au Musée, à la pleine et entière décharge des héritiers de M. Fritz Toussaint et que ces tableaux seront exposés avec la mention " legs Fritz Toussaint "

Je remplis un agréable devoir, en vous priant d'adresser au nom du Gouvernement Belge, aux héritiers de M. Fritz Toussaint, mes remerciements pour cette libéralité et je vous prie d'agréer, Mon cher Confrère, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MINISTRE,

(s) Destrée.

A Monsieur M. Duvivier

avocat

26 rue de l'Industrie à

BRUXELLES.

Bruxelles, le 27 décembre 1920.

Monsieur l'Avocat,

J'espère que vous aurez reçu enfin la réponse de la Direction générale des Beaux-Arts quant à l'acceptation du legs Fritz Toussaint. En ce qui concerne le Musée, nous avons fait diligence, et le choix des œuvres délibéré par la Commission directrice, tant pour le Musée ancien que pour le Musée moderne, vous a été communiqué en temps utile; notre tâche était donc terminée. C'est pourquoi, en suite d'une nouvelle lettre de M. Albert Toussaint, j'ai avisé directement le Ministre du retard apporté à vous répondre. — Reste dans la liste que vous avez dressée, la question du petit paysage de Louis Dubois; il n'avait pas été retenu par notre Collège, alors que 2 tableaux seulement pouvaient être pris. L'intention généreuse de la famille Toussaint ayant permis d'étendre le legs, le Dubois a été compris dans la liste du Musée de Bruxelles. Le Musée d'Ixelles étant d'ailleurs parfaitement d'accord pour respecter cette priorité, bien conforme à la manière d'agir à notre égard de M. Fritz Toussaint de son vivant.

Croyez, Monsieur l'Avocat, à l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Conservateur en chef,

Bruxelles, le 20 décembre 1920.

Cher Monsieur Toussaint,

Dès la réception de votre lettre, j'ai insisté auprès de M. le Ministre des Sciences et des Arts pour que son Département donne une solution très prompte à la proposition que la famille Toussaint a bien voulu faire en faveur du Musée, relativement à certains tableaux de la collection du regretté vice-président de notre Commission, Mr Fritz Toussaint. J'ai signalé les raisons majeures qu'il y a à prendre une rapide décision, en raison du délai prescrit pour la déclaration de succession; j'ai fait part de votre intention de retirer, le cas échéant, l'offre de la famille Toussaint; de plus j'ai dit combien j'estime désirable de montrer au plus tôt dans nos galeries le "Legs Fritz Toussaint".

Croyez bien que nul retard dans la marche de cette affaire ne nous est imputable; vous savez avec quelle hâte j'ai retiré les tableaux de la galerie Le Roy, afin d'éviter à la famille les frais, fort dispendieux, de la garde des tableaux dans la dite galerie. Quand le Département des Sciences et des Arts m'a communiqué la

A Monsieur Albert TOUSSAINT,
197 avenue Mélière,
BRUXELLES.

lettre du 26 octobre par laquelle Me Duvivier faisait des réserves quant à l'attribution de leur propriété à l'Etat, tous les héritiers n'ayant pas encore signé le nouvel arrangement, j'ai fourni aussitôt au dit département tous les renseignements nécessaires. J'ai fait de même, lorsque j'ai été consulté à nouveau par lui sur la communication du 13 novembre de Me Duvivier, demandant un extrait de la convention intervenue le 30 octobre entre Mme Vve Fritz Toussaint et les héritiers de Mr F. Toussaint.

Il nous fait espérer que le Département des Sciences et des Arts ne tardera plus à faire connaître sa décision. Suivant votre désir, je demande que la réponse soit adressée à Me Duvivier qui la transmettrait aussitôt au notaire.

Je profite de l'occasion pour vous remercier à nouveau et vous prie d'agréer, cher Monsieur Toussaint, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Conservateur en chef,

Bruxelles, le 20 décembre 1920.

Monsieur le Ministre,

Je viens de recevoir de Mr Albert Toussaint, un des héritiers de feu Mr Fritz Toussaint, une lettre dans laquelle il insiste vivement pour que le Département des Sciences et des Arts veuille bien, sans plus de retard, faire connaître à Me Duvivier si la proposition des dits héritiers est approuvée : vous savez qu'ils abandonnent au Musée de Bruxelles les tableaux prélevés dans la collection Toussaint, sur le choix de la commission directrice, à charge pour l'Etat d'acquitter les droits de succession afférents à ces tableaux. Il est indispensable que le Notaire De Tiège, exécuteur testamentaire, connaisse la réponse formelle de l'Etat, en vue de la déclaration de succession pour laquelle les délais vont bientôt expirer. Et Mr Albert Toussaint ajoute : "mon groupe, j'entends par là mes soeurs et moi-même, nous sommes décidés à proposer et à provoquer le retrait de l'offre des héritiers Toussaint, si le retard de la réponse officielle nous faisait encourir les amendes prévues pour une déclaration de succession tardive".

Je me permets donc, Monsieur le Ministre, de vous prier de vouloir bien donner à cette affaire une très prompt solution.

A Monsieur DESIREE,
Ministre des Sciences et des Arts,
3 rue Beyaert,
BRUXELLES.

Ce serait d'autant plus désirable que nous pourrions, en cas d'acceptation, exposer de suite dans nos galeries les tableaux composant ce legs relativement important.

J'ai fourni par mes lettres du 5 et du 22 novembre toutes les indications utiles quant à cette donation. Je suppose que le petit paysage de Louis Dubois, qui n'était pas mentionné à la liste communiquée par Me Duvivier à votre Département nous restera acquis; il aura sans doute suffi, comme je le disais dans ma lettre du 22 novembre, de signaler cette omission aux héritiers.

Mons^r Albert Toussaint demande que votre réponse soit envoyée à Me Duvivier, qui la transmettra aussitôt au notaire De Tiège.

Le Conservateur en chef,

197. av. Mohren

15 Dec. 1920.

Cher Monsieur Fierens.

M. L'avocat Durieux s'est chargé
au nom de l'héritier Doussaint de
faire la proposition sur vos Connaissances,
Cada. d'abandonner au musée de
peinture de Brno des tableaux
prélevés dans la Collection de feu le comte
Vladimir Doussaint sur le choix
de la Commission du dit musée, et
chargé pour l'Etat d'acquiescer
au droit de succession y afférent.

Cette proposition a été transmise
à Monsieur Pulant.

Le point de réponse lui a été donné
jusqu'à ce jour.

Comme il est indispensable au
notaire de Liège éxecution testamen-
-taire de connaître la réponse
formelle au l'Etat et surtout en
vue de la déclaration de succession
pour laquelle les délais sont près
d'expirer, j'en prie vos démarches
de bien vouloir user de votre influence
auprès de M^r Pulant pour que
cette affaire soit terminée au
plus tôt.

Mais pourriez vous proposer plus
de célérité, sur son groupe, j'entends
par là mes sœurs et moi-même, nous
sommes décidés de proposer sa proposition
le retrait de l'offre de rentes viagères,
et le retard de la réponse officielle
nous gênerait encore les amende-
ments pour une déclaration de
succession tardive.

Je vous prie de croire cher Monsieur
Fierens à toute ma reconnaissance
pour votre obligeance dans cette affaire
et vous assure de mes sentiments
très cordiaux.

M. B. Desjardins.

P. S. Il est entendu que la somme
viagère est la destination de
la réponse, qu'il faut mettre
au lotari de tout recevoir

W.

Bruxelles, le 22 novembre 1920.

Annexes: lettre du 13 novembre de l'Avocat
Duvivier communiquée par apostille N°
31.793 du 16 dito (Adm. des Beaux-Arts).
Extrait de la Convention jointe à cette
lettre.

Monsieur le Directeur Général,

En réponse à votre note N° 31793 du 16 courant, transmettant pour renseignements et avis, la lettre ci-jointe en retour, du 13 novembre, de Mr Duvivier, relative aux tableaux de la collection Fritz Toussaint qui ont été désignés pour le Musée de Bruxelles, j'ai l'honneur de vous faire savoir que toutes les œuvres énumérées ont été admises par la Section d'Art Ancien et la Section d'Art Moderne de la Commission directrice. Elles pourraient donc, en cas d'acceptation par Monsieur le Ministre, être exposées dans nos galeries où elles porteraient, suivant le désir exprimé par les héritiers, un cartel avec la mention "Lers Fritz Toussaint".

Quant aux droits de succession, lesquels seraient à acquitter par l'Etat en opérata de la valeur fixée pour les dits tableaux, à la pleine et entière décharge des héritiers, cette question sera sans doute tranchée par le Département des Sciences et des Arts.

Il est à noter que la liste communiquée par Mr Duvivier ne comporte que treize tableaux, alors que la Commission directrice en a retenu quatorze. Nous avons cependant, à la date du 22 octobre

A Monsieur E. VERLAND,
Directeur Général des Beaux-Arts
Bruxelles.

donné à Mme Vve Fritz Toussaint, ainsi qu'au notaire Detiège,
chargé de la liquidation de la succession Toussaint, la nomenclature
complète de ces 14 tableaux. Le tableau omis à la liste transmise
par Mr Duvivier est le petit paysage de L. Dubois. Celui-ci avait
été choisi par le Musée d'Ixelles, après que le Musée de Bruxelles
eut désigné les deux seuls tableaux -modernes- qui, suivant les pre-
mières instructions reçues, pouvaient *lui* être attribués : Paysage
de H. Beulanger et Intérieur d'Église de H. de Brackeleer. Mais de
nouveaux arrangements étant intervenus entre les héritiers, il nous
a été ~~permis~~ de désigner un nombre indéterminé de tableaux, - anciens
et modernes, le Musée d'Ixelles a pu en faire autant, mais encore
une fois après nous. C'est en conformité *de* ces dernières instruc-
tions que le petit paysage de L. Dubois est revenu au Musée de Bruxel-
les. Le Musée d'Ixelles le lui a d'ailleurs immédiatement remis.

Dans votre réponse à Mr Duvivier, vous voudrez bien signa-
ler cette omission et demander le prix estimatif du tableau. Car ce
ne peut être qu'une omission, la famille ne nous ayant pas fait
savoir, - comme nous l'avions demandé -, qu'elle se réservait l'un ou
l'autre des 14 tableaux formant le lot du Musée de Bruxelles.

Le Conservateur en chef,

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
BEAUX - ARTS

N^o 31.793.
—
2 ANNEXE 2

Bruxelles, le 16 novembre 1920.

Transmis pour renseignements et avis

*la lettre ci-jointe de M. Dubois, accompagnée
de son annexe.*

1920. — Mod. 1676. — A. Gilles

Le Directeur général,

Erval

*à Monsieur le Conservateur en Chef
du Musée royal des Beaux-arts.*

Bruzelles, le 13 novembre 1920.

26 Place de l'Industrie.

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 11 novembre, Administration des Beaux-Arts, N° 31793.

Depuis ma lettre du 26 octobre, il est intervenu, entre Madame Fritz Teussaint et tous les héritiers de celui-ci, une convention qui, en son article 2, dont vous trouverez ci-inclus la copie, ratifiée, sous certaines conditions, la libéralité faite au Musée royal des Beaux-Arts.

Il suffirait donc, pour régulariser entièrement la situation, que Monsieur le Ministre ou toute autre personne ayant qualité bien m'écrire que celui-ci pour engager le Gouvernement, veuille/accepte/ les conditions proposées, à savoir, paiement des droits de succession et exposition des tableaux avec la mention "legs Fritz Teussaint". Il est bien entendu que cette dernière stipulation n'impose pas l'exposition globale des tableaux, mais seulement l'apposition sur chacun d'eux de la mention souhaitée.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

(s) M. Duvivier.

Extrait de la convention intervenue le 30 octobre 1920 entre Mme
Vve Fritz Toussaint et les héritiers de Mr Fritz Toussaint.

.....
.....

1° Offre à l'Etat d'abandonner au Musée Royal de Peinture de Bruxelles
les tableaux suivants, déjà choisis par la Commission de ce Musée :

1. Ch. De Groux : Le retour de pèlerinage, estimé fra.	1.800.-
2. H. De Brackeleer : Intérieur d'église, " "	6.000.-
3. P. Pantazis : Portrait de l'artiste, " "	500.-
46. A. Oleffe : Fleurs dans un vase, " "	500.-
47. E. Smits : Tête de chien "Sibeau" " "	300.-
III. J.B. Jongkind : Scène de cabaret, " "	1.000.-
113. J.B. Perrenneau (?) Portrait d'homme, " "	5.000.-
140. H. Boulenger : Paysage d'hiver (esquisse) " "	4.000.-
142. E.L. Boudin : Le port d'Anvers, " "	3.000.-
216. David Vanden Plaes : Portrait d'homme.	4.000.-
217. Le Même : Portrait de femme " "	4.000.-
218. H. Raeburn (?) Portrait de Mme Rawlinson " "	5.000.-
222. Ecole hollandaise XVII ^e siècle : Portrait d'homme.	1.000.-

Total fra.	32.100.-

Cette offre est subordonnée à l'engagement par l'Etat d'acquitter les
droits de succession au prorata de la valeur desdits tableaux, à la pleine
et entière décharge des soussignés. Il est rappelé, à titre d'indication,
que les tableaux ont été évalués, comme dessus, par l'expert Le Roy. Les
tableaux seront exposés avec la mention : "Legs Fritz Toussaint".

copie conforme

(s) M. Duvivier.

Bruxelles, le 5 novembre 1920.

Annexe : lettre du 26 octobre de l'Avocat
Duvivier communiquée par apostille
N° 31795 du 29 dito. (Adm. des
Beaux-Arts).

Monsieur le Directeur Général,

Vous avez bien voulu me communiquer une lettre de Mr Maurice Duvivier, avocat-conseil de certains membres de la famille Toussaint, formulant toutes ses réserves quant au dépôt fait au Musée de 11 tableaux provenant de la succession Fritz Toussaint. Ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire à la Commission directrice du Musée, ce transfert a été opéré à la demande même de plusieurs héritiers qui ont insisté pour qu'il se fit le plus vite possible, afin d'éviter les frais fort dispendieux de la garde des tableaux à la Galerie Le Roy. Les tableaux transportés au Musée sont tous ceux qui avaient retenu l'attention de la Commission lors de la visite qu'elle a faite à la salle Le Roy. Comme je l'ai dit également à la Commission, le Musée pouvait, en vertu des nouveaux arrangements intervenus entre les héritiers, choisir un nombre indéterminé de tableaux, tant anciens que modernes; l'Etat aura à sa charge les droits de succession concernant ces tableaux; c'est à quoi fait allusion la lettre de Mr Duvivier. Nous avons donc agi conformément à ces nouvelles instructions, reçues de plusieurs héritiers et nous avons aussitôt donné à Mme Vve Fritz

A Monsieur E. VERLANT,
Directeur Général des Beaux-Arts,
3 rue Beyaert.
BRUXELLES.

Toussaint, ainsi qu'à Mr le Notaire Detiège, qui est chargé de la liquidation de la succession Fritz Toussaint, la liste complète des oeuvres retirées de la Galerie Le Roy pour le Musée de Bruxelles; nous avons ajouté qu'il était bien entendu que si la famille revendiquait l'une ou l'autre de ces oeuvres nous la tenions à sa disposition.

Veillez avoir l'obligeance, Monsieur le Directeur Général, de répondre à Mr Duvivier dans le sens de ce qui précède, et agréer, je vous prie, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Conservateur en chef,

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

N° 31.795

ANNEXE

Bruxelles, le 29 octobre 1920.

Très Urgente

*Transmis pour renseignements et avis la
lettre ci-jointe de M. Duvivier (avocat.)*

1920. — Mod. 1676. — A. Gilles

Le Directeur général,

E. Van

*à Monsieur le Conservateur en Chef
du Musée royal des Beaux-arts*

C O P I E .

Bruxelles, le 26 octobre 1920.
26 Place de l'Industrie.

Monsieur le Directeur Général,

Je suis le conseil des époux Vandervelde, de Madame
et des enfants de Mesdames Louise et Berthe Pardon, héritiers
à titre universel de Mr Fritz Toussaint.

Je viens d'apprendre, non sans étonnement, que la
Commission des Musées a cru pouvoir faire prendre à la Galerie
Le Roy, onze tableaux dépendant de ladite succession. Assurément
le désir des héritiers Toussaint est de faire une libéralité aux
Musées, conformément aux intentions verbalement exprimées par leur
auteur. Mais la réalisations de ce dessein est subordonnée à cer-
taines modalités sur lesquelles les intéressés, dont l'un est mi-
neur, ne se sont pas jusqu'ici mis entièrement d'accord et qui
devraient être préalablement acceptées par le Gouvernement.

Aucune autorisation valable n'a donc pu être donnée
pour la prise de possession des tableaux et je me vois obligé
de formuler les plus expresses réserves quant à l'attribution
de leur propriété à l'Etat.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expres-
sion de ~~notre~~ ^{ma} considération distinguée.

(s) M. Duvivier.
avocat.

22 octobre

0

Madame,

Comme suite aux nouvelles instructions que vous avez bien voulu me donner ainsi que Mr Albert Toussaint, une délégation de la Commission Directrice s'est réunie hier à la galerie Le Roy, et a fait choix, pour le Musée de Bruxelles, entre les 2 tableaux précédemment désignés, - à savoir le paysage de H. Boulenger et l'intérieur d'église de H. De Braekeleer, - des œuvres indiquées ci-après :

L. Dubois : Petit paysage.
E. Smits : Portrait d'un chien (Sibeau)
E. Bendin : Vue de l'Escut au tourment d'Anstrucel.
Fantaxis : Portrait de l'auteur.
A. Cleffe : Vase avec fleurs.
Jongkind : La Chantaise.
Ch. De Greux : Retour de pèlerinage.
Ecole anglaise : Portrait de femme.
Peronneau (?) : Portrait d'homme.
Van der Plaas : Portrait d'homme.
id id de femme.
Ecole hollandaise (?) : Portrait d'homme.

de vous
Afin d'éviter des droits supplémentaires de location, nous faisons enlever ces tableaux de la galerie Le Roy, pour être déposés au Musée de Bruxelles.

A Madame Veuve Fritz TOUSSAINT,

Il est entendu que si la famille portait son choix sur l'une ou l'autre de ces œuvres, nous la tiendrions à sa disposition.

Veillez bien agréer, Madame, avec nos vifs remerciements, l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Conservateur en chef,

22 octobre

0

Monsieur le Notaire,

J'ai l'honneur de vous adresser la copie ci-jointe d'une lettre que j'adresse ce jour à Mme Vve Fritz Toussaint, au sujet des tableaux que le Musée Royal des Beaux-Arts a pu choisir dans la collection de feu Mr Fritz Toussaint.

Veillez agréer, Monsieur le Notaire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Conservateur en chef,

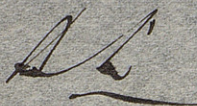
A Monsieur le Notaire DEWIEGE,
56 rue Juste-Lipse,
BRUXELLES.

28 octobre

C.

- Royaume de Sardaigne - Arthur LE ROY, les tableaux
ci-après. (de la collection Fritz Toussaint) :
- 1. Gaits : portrait d'un chien (Sibou)
 - 2. Scudis : Vue de l'écueil au tournant d'Aus-
troual.
 - 3. Sautais : portrait de l'auteur.
 - 4. Blaffe : vase avec fleurs.
 - 5. Jonghin : La Chartreuse.
 - 6. Le Groux : Sateur de l'éclairage.
 - 7. Ecole anglaise : portrait de femme.
 - 8. Carameau (?) : portrait d'homme.
 - 9. Van der Plaes : portrait d'homme.
 - 10. id : portrait de femme.
 - 11. Ecole hollandaise (?) : portrait d'homme.

Pour le conservateur en chef,
Le Secrétaire,



8 octobre

0.

Reçu de Monsieur Arthur LE ROY, les deux tableaux ci-après, provenant de la collection de feu Mr Fritz Toussaint, ancien président de la section d'art Moderne du Musée Royal des Beaux-arts (tableaux offerts en don au Musée):

1. un grand paysage par H. Boulenger.
2. Intérieur d'église par H. De Braekeleer.

Pour le Conservateur en chef,

Le Secrétaire.

1 octobre

0

Monsieur le Notaire,

Puis-je vous prier de vouloir bien me faire savoir si, en suite de notre lettre du 24 septembre courant, des instructions ont pu être données à Mr Le Roy, aux fins de remettre au Musée les 2 tableaux modernes que nous avons pu choisir dans la collection de notre regretté président Fritz Toussaint, à savoir : le grand paysage par H. Boulenger et l'intérieur d'église par H. De Braekeleer. ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Notaire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur le Notaire DEPIEGE,
56 rue Juste-Lipse,
BRUXELLES.

14 septembre 0

Monsieur le Notaire,

Comme suite à la communication que vous m'avez faite lors de notre récent entretien au cours duquel vous m'avez dit que le Musée Royal des Beaux-Arts de Belgique pouvait choisir deux tableaux modernes de la collection de notre regretté président Fritz Toussaint, j'ai l'honneur de vous informer que, d'accord avec mes collègues, il a été fait choix des deux œuvres suivantes : le grand paysage par H. Beulanger, et l'Intérieur d'église par H. De Braekeleer.

Veillez, je vous prie, donner des instructions à Mr Le Roy pour que je puisse faire enlever prochainement ces tableaux.

Agréez, Monsieur le Notaire, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur le Notaire DETIEGE,
56 rue Juste-Lipse,
BRUXELLES.

Mr TOUSSAINT, Président de la Section d'Art Moderne est décédé sans laisser de testament en faveur du Musée de Bruxelles. Il a cependant exprimé à Madame Toussaint, sa volonté de donner quelques tableaux de sa collection au Musée Moderne; elle devait à cet effet, s'entendre avec Monsieur le Conservateur en chef,

Mais, comme Madame Toussaint n'a que l'usufruit des tableaux; il a été décidé, sur le conseil du Notaire Detiège, qu'une vente de ces derniers aura lieu très prochainement; les tableaux sont déjà déposés à la Galerie Le Roy. Cependant les héritiers se sont mis d'accord avec le Notaire pour que, avant la vente publique, le Musée désigne deux tableaux modernes qui seront offerts en don. Je me suis rendu ce matin à 11 heures avec MM. Verhaeren et Devillez, membres du Comité des Accroissements et Monsieur Laes, Secrétaire, à la Galerie Le Roy, et nous avons réuni, pour être soumis à la section d'Art Moderne, un lot de tableaux qui, à notre avis, sont dignes de figurer au Musée de Bruxelles :

1. Un grand paysage par H. Boulenger.
2. Un Intérieur d'église par H. De Braekeleer.
3. Un paysage par L. Dubois.
4. Une nature-morte par L. Dubois.
5. Un tableau (retour de Pèlerinage ?) par Ch. De Groux.
6. Une vue de l'Escaut ^{au tournant d'Anhuvel} à Anvers par E. Boudin.
7. Portrait de fillette par Agneessens.

Nous estimons que ce sont les deux premiers tableaux : Paysage de Boulenger et Intérieur d'église de H. De Braekeleer, qui doivent être retenus pour le Musée Moderne.

Bruxelles, le 13 septembre 1920.

Le Conservateur en chef,

T. J. v. p.

Nous nous rallions entièrement au rapport ci-contre.

Devilly

Vedivier



P. Delvaux

24.587

D. 5433

I. 4202.

De Grouz

Retour du pèlerinage